



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Présents	Monique NEDELLEC, Marc BOIZARD, Laurent THOMAS, Isabelle BIDEAU, Anaïs MURLA, Michel CLEACH, Marie-France ROLLAND, Clément REUNGOAT
Secrétaire de séance	Anaïs MURLA
Absents / Excusés	Emmanuel TOCQUER (procuration à Monique NEDELLEC), Yves-Marie DAYOT (procuration à Michel CLEACH), Stéphane REMEUR (procuration à Laurent THOMAS), Julie HOFER (procuration à Isabelle BIDEAU), Anne-Flore CZERWINSKI
Nombre de membres en exercice : 13	
Présents : 8 / Votants : 12	

Date de convocation du conseil Municipal : 12/12/2025

Mme le Maire ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

1. Adhésion à la convention de participation « santé » proposée par le CDG 29
2. Résiliation du bail commercial du restaurant « Au goût du monde »
3. Ouverture du quart des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2026
4. Sollicitation du volet 1 du département pour la route de Traon Bellec Vras
5. Création d'un code service dédié à l'opération "Construction de 4 logements sociaux" dans le cadre de la TVA à 10 %
6. Mise à jour du tableau du Conseil Municipal
7. Questions et informations diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2025

Aucune remarque, le PV est approuvé à l'unanimité.

Vote : Adopté à l'unanimité (12 votants).

1. Adhésion à la convention de participation « santé » proposée par le CDG 29 :

Mme le Maire expose les faits suivants.

La Protection Sociale Complémentaire santé complète les remboursements de l'Assurance maladie pour les frais de soins.

À compter du **1er janvier 2026**, la participation financière des employeurs publics devient **obligatoire**, avec un minimum de **15€ par mois et par agent**.

L'employeur a la faculté d'opter :

- **Soit pour la labellisation**, dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales ;
- **Soit pour la convention de participation**, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique.

Cette consultation est réalisée:

- soit par l'employeur,
- soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Le Centre de Gestion du FINISTERE a lancé une procédure en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque SANTE.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Au terme d'une mise en concurrence, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis du Comité social territorial, a retenu pour ce risque, lors de sa séance du 28 septembre 2023, la **MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT)**.

- Trois formules (de base, renforcée, supérieure) sont proposées au choix des agents.
- Le contrat-groupe « mutuelle santé » s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public/privé, aux retraités ainsi qu'à leurs ayants-droits.
- La tarification est adaptée par tranche d'âge pour les actifs.
- Il reviendra ensuite à chaque agent de décider d'adhérer par bulletin d'adhésion individuel aux garanties qu'il souhaite souscrire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'adhérer à la convention de participation** conclue par le CDG29 avec la **MNT**, pour le **risque SANTE** à compter du **1^{er} janvier 2026**, en autorisant le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant,
- D'accorder sa participation financière aux agents titulaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance collective et de fixer le niveau de participation suivant :
Montant unitaire mensuel brut : 20 €/agent
- De prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (12 votants).

2. Résiliation du bail commercial du restaurant « Au goût du monde ».

Mme le Maire expose avoir reçu une demande de la part de la SAS A.G.D.M représentée par Mr Labrassine pour une rupture anticipée du bail commercial conclu en date du 01/10/2022, portant sur les locaux situés 1 Place Père Robert le Meur.

Il est précisé qu'en principe la résiliation du bail ne devrait intervenir qu'au terme d'une période triennale (soit le 30/09/2028) mais qu'il est possible de le rompre à l'amiable.

Il est précisé également que le locataire s'engage à régler les loyers des mois de décembre 2025 et janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De mettre fin** en date du 31/01/2026 le bail commercial liant la commune à la société SAS A.G.D.M.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document afferent à cette décision.

Adopté à l'unanimité (12 votants).



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

3. Ouverture du quart des crédits d'investissement en attendant le vote du BP 2026:

Dans l'attente du vote du budget primitif et dans l'objectif de ne pas bloquer les paiements des nouvelles dépenses d'investissement en début d'année 2026, le Conseil Municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025.

Il est proposé d'ouvrir les crédits comme suit:

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2025	Crédits ouverts en 2026
204	204182	Autres organismes publics – Bâtiments et installations	42 455.67 €	10 613.91 €
204	2046	Attribution de compensation d'investissement	5 305 €	1 326.25 €
21	2113	Terrains aménagés autres que voirie	103 156 €	25 789 €
21	2131	Bâtiments publics	1 800 €	450 €
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 000 €	1 250 €
21	2152	Installations de voirie	9 584 €	2 396 €
21	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	6 000 €	1500 €
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000 €	500 €
21	2184	Mobilier	9 924	2 481 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	7 000 €	1 750 €
23	231	Immobilisations corporelles en cours	981 563.20 €	245 390.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement de l'ensemble des budgets de la commune de Saint Jean du Doigt à hauteur du quart des crédits ouverts en 2025.

Adopté à l'unanimité (12 votants).



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

4. Sollicitation du volet 1 du Département pour la route de Traon Bellec Vras:

Mme le Maire indique que le volet 1 du Département est une aide qui peut être accordée pour des petits travaux réalisés dans l'année.

Le Maire précise que la route de Traon Bellec Vras est en mauvais état et que sa rénovation est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département.

Le montant estimatif de travaux est de 12 644.52 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide de auprès du Département pour ces travaux dans le cadre du volet 1 à hauteur de 9000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la proposition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité (12 votants).

5. Création d'un code service dédié à l'opération "Construction de 4 logements sociaux":

Mme le Maire indique que suite à notre demande de conventionnement, l'Etat nous a délivré l'**agrément PLUS** (prêt locatif à usage social) pour nos 4 logements et que la construction de logements sociaux permet de bénéficier d'un taux de TVA réduit à **10%, au lieu de 20%**.

Elle précise que concrètement durant les travaux la commune paiera les factures avec une TVA à 20% et pourra demander son remboursement au moment des déclarations mensuelles de TVA et qu'à la fin des travaux, une déclaration de « **livraison à soi-même** » sera effectuée.

10 % de la TVA collectée sera reversée à l'Etat, conformément au régime des logements sociaux.

Pour cela il est nécessaire de demander au comptable public la **création d'un code service** afin d'isoler la TVA de toutes les factures réglées pour cette opération au sein du Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la demande de création d'un code service spécifique au comptable pour isoler la TVA durant les travaux de construction des 4 logements sociaux locatifs.

Adopté à l'unanimité (12 votants).

6. Mise à jour du tableau du Conseil Municipal:

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la mise à jour ci-dessous du tableau du Conseil Municipal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Effectif légal du conseil municipal

15

Nombre de conseillers en exercice

13

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Madame	Monique NEDELLEC	03/03/2023	278
Premier adjoint	Monsieur	Michel CLÉAC'H	03/03/2023	256
Deuxième adjoint	Madame	Isabelle BIDEAU	03/03/2023	286
Troisième adjoint	Monsieur	Yves-Marie DAYOT	03/03/2023	260
Quatrième adjoint	Madame	Julie HOFER	03/03/2023	259
Conseiller municipal	Monsieur	Laurent THOMAS	18/05/2020	267
Conseiller municipal	Monsieur	Stéphane REMEUR	18/05/2020	266
Conseiller municipal	Monsieur	Clément REUNGOAT	18/05/2020	258
Conseiller municipal	Monsieur	Emmanuel TOCQUER	18/05/2020	256
Conseiller municipal	Madame	Anne-Flore CZERWINSKI	18/05/2020	237
Conseiller municipal	Monsieur	Marc BOIZARD	26/02/2023	247
Conseiller municipal	Madame	Anaïs MURLA	26/02/2023	246
Conseiller municipal	Madame	Marie-France ROLLAND	26/02/2023	244

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider cette mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité : 12 votants

8. Questions et informations diverses :

- Le Maire indique qu'une personne du service déchets de Morlaix Communauté fera une intervention au prochain Conseil Municipal pour parler de la fermeture pour travaux en 2026 de la déchèterie de Lanmeur.
- Mme le Maire informe de la réception d'un courrier de la SICA concernant la crise légumière.

Séance levée à 21H25.

Le Secrétaire de Séance,
Anaïs MURLA

Le Maire,
Monique NEDELLEC

